



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E116638

VALABLE JUSQU'AU 25/04/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 30 490

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BESANCON 1992B00480

Siret : 389 364 340 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4303402

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 125133691 M 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 125133691 M 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : HENRIOT SARL

16 RUE DES COGNETS  
25520 BUGNY

Téléphone : 03 81 39 26 11

Portable : 07 84 47 69 23

Site Internet : www.charpente-henriot.fr

E-mail : contact@charpente-henriot.fr

Responsabilité légale :

HENRIOT PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /  
HENRIOT FRANCOIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /  
HENRIOT MARC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Charpentier,Couvreur)	26/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	26/04/2024
o Fenêtres de toit	26/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	26/04/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	26/04/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	26/04/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON  
ESPACE VALENTIN EST  
VALPARC  
10, RUE DE FRANCHE COMTE  
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.